



# A.O.GAZELEC STRASBOURG COUPE du RHIN Strasbourg 2018

## Annexes aux Instructions de Course

### COUPE DU RHIN

6 ET 7 OCTOBRE 2018

PLAN D'EAU DE PLOBSHEIM

A.O. GAZELEC STRASBOURG

Laser Grade 5A - Optimist Grade 5B

#### 2. AVIS AUX CONCURRENTS

2.1 Emplacement du tableau officiel : Tente Sud

#### 4. SIGNAUX FAITS A TERRE

4.1 Emplacement du mât de pavillons : En bordure du plan d'eau, à côté du « Pavillon Rugraff »

4.2 Délai entre l'amenée de l'Aperçu à terre et le signal d'avertissement : 15 minutes

#### 5. PROGRAMME DES COURSES

5.1 Programme des courses : voir avis de course § 5

5.2 Heure du signal d'avertissement de la première course : voir avis de course § 5.3

5.4 Heure limite du signal d'avertissement le dernier jour : voir avis de course § 5.4

#### 6 DEFINITION DES PAVILLONS DE CLASSE ET GROUPES AUX DEPARTS

Laser Standard	Laser Radial	Laser 4.7	Optimist
Pavillon Laser	Pavillon Vert	Pavillon Violet	Pavillon Optimist

7 ZONES DE COURSE : Plan d'eau de Plobsheim

#### 8. LES PARCOURS

8.1 Description des parcours : Voir annexe parcours

8.2 Signal identifiant le parcours à effectuer : Flamme numérique hissée sur le bateau comité

#### 9 MARQUES :

Marques de parcours	Marque de changement de parcours	Marques de départ	Marques d'arrivée
4 Bouées jaunes cylindriques + 1 Bouée blanche cylindrique	Néant (pas de changement de parcours)	Bateaux avec pavillons orange	Bateau avec pavillon orange + Bouée bleue cylindrique

#### 11. LE DEPART

11.1 Ligne de départ définie par les mâts des bateaux comité arborant un pavillon orange.

#### 14 SYSTEME DE PENALITE

14.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

14.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :

14.2.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

14.3 Action du jury sur l'eau : L'action ou l'absence d'action du jury ne pourra donner lieu à demande de réparation. Les dispositions de la RCV 64.1(a) sont modifiées de telle sorte que le jury peut exonérer directement sur l'eau un bateau.

a. Si le jury est témoin d'un incident au cours duquel une RCV du chapitre 2, ou la RCV 31 ou 44.2 est enfreinte, il peut indiquer ses observations par un coup de sifflet en montrant un pavillon rouge. Si le bateau considéré en infraction n'effectue pas de pénalité conformément à l'IC14.1 et à la RCV 44.2, le jury pourra pénaliser ce bateau par un coup de sifflet et en pointant un pavillon rouge dans sa direction et en hélant son numéro. Dans ce cas l'IC 14.1 ne s'appliquera plus et le bateau désigné devra effectuer une pénalité de deux tours conformément à la RCV 44.2.

b. Si la pénalité n'est pas effectuée, le bateau désigné sera disqualifié sans instruction, à moins qu'il ne dépose une réclamation contre un autre bateau, réclamation dont le résultat serait susceptible de permettre l'application, par le jury, de la RCV 64.1(c).

c. La procédure normale de réclamation d'un bateau, du comité de course ou du jury reste applicable pour les incidents n'ayant pas fait l'objet d'une action du jury sur l'eau.

d. Une réclamation du jury selon la RCV 60.3(a)(1) pourra être déposée contre un bateau impliqué dans un incident ayant fait l'objet d'une action du jury sur l'eau, si le jury estime que cet incident peut avoir causé une blessure ou un dommage sérieux.

**15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES**

**15.1 Temps limite et temps cible**

a. Temps cible	b. Temps limite du premier bateau pour finir
45 minutes	1h15

**15.2 Les bateaux manquant à finir dans un délai de 20 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF sans instruction. Ceci modifie les règles 35, A4 et A5.**

**16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION**

**16.1 } Emplacement salle du jury : dans le bureau du club house (selon fléchage)**

**16.3 }**  
**16.2 Délai de dépôt des réclamations :**

Après l'arrivée du dernier de chaque classe de la dernière course du jour : 30 minutes

**17 CLASSEMENT**

**17.1 Nombre de courses à valider pour valider l'épreuve : 2**

**17.2 Courses retirées**

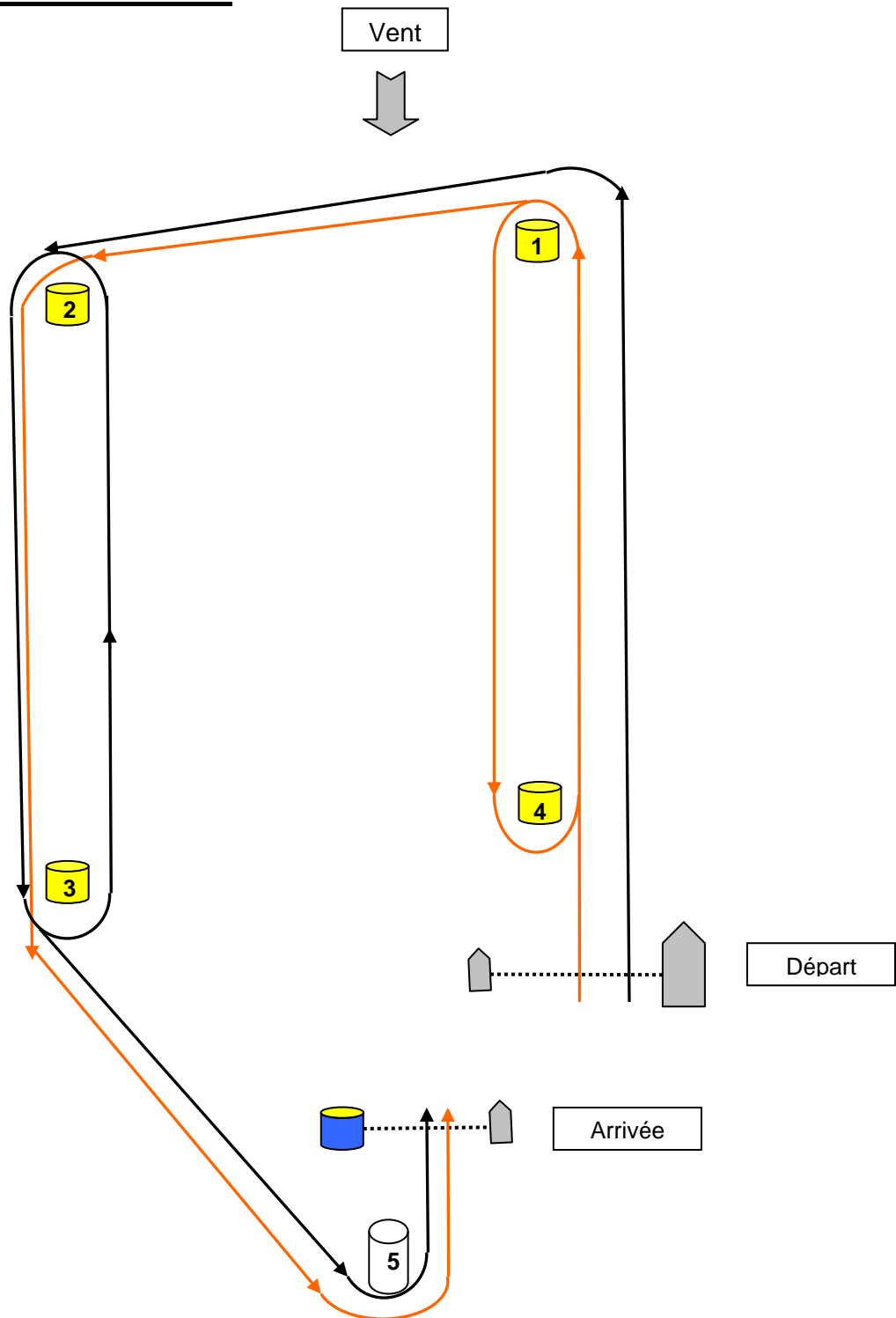
Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans les courses.

Quand 3 à 6 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans les courses en retirant son plus mauvais score.

**Président du Comité de Course : Laurent PANISSET**

**Présidente du Jury : Adrienne BURGI-PANISSET**

# ANNEXE PARCOURS



Parcours Laser :

**Flamme numérique 1**  sur bateau comité = Départ / 1 / 2 / 3 / 2 / 3 / 5 / Arrivée

**Flamme numérique 2**  sur bateau comité = Départ / 1 / 4 / 1 / 2 / 3 / 5 / Arrivée

Parcours Optimist :

Départ / 1 / 2 / 3 / 5 / Arrivée

Les marques de parcours sont à laisser à bâbord.